

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 267
publié le 26 janvier 2026**

Décisions émanant de l'administration générale (AG)	3
• Décision n°2026-07 AG du 23 janvier 2026 portant constitution du comité électoral consultatif en vue des élections 2026 des représentants des personnels et des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations	4

Décision émanant de l'administration générale (AG)

DECISION N° 2026 – 07 AG
portant constitution du comité électoral consultatif
en vue des élections 2026 des représentants des personnels et des élèves
au conseil scientifique et au conseil des formations

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Cnam, notamment son article 5.1.,

Considérant que les mandats des représentants des personnels et des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations arrivent à échéance le 6 juin 2026,

DECIDE :

Article 1. – Il est constitué un comité électoral consultatif dans le cadre des opérations électorales de 2026 des représentants des personnels et des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations du Conservatoire national des arts et métiers.

Article 2. – Le comité électoral consultatif comprend, outre les membres de droits, les membres suivants, ayant accepté de siéger :

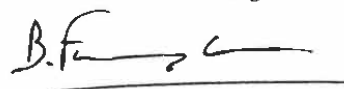
- Monsieur Jean-François ZAGURY, représentant des personnels enseignants issu du conseil d'administration ;
- Madame Laura TEMIME, représentante des personnels enseignants issue du conseil scientifique ;
- Monsieur François BARTHELEMY, représentant des personnels enseignants issu du conseil des formations ;
- Madame Caroline MARIE, représentante des personnels BIATSS issue du conseil d'administration ;
- Madame Sofia FOUGHALI SADJI, représentante des personnels BIATSS issue du conseil scientifique ;
- Madame Sandrine DEWEZ, représentante des personnels BIATSS issue du conseil des formations ; Monsieur
- Valentin DUARTE, représentant des élèves issu du conseil d'administration ;
- Monsieur Killian CRESSANT, représentant des élèves issu du conseil scientifique.

Article 3. – Le directeur général des services et le directeur des affaires générales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Celle-ci fait l'objet d'une publication a recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 23 janvier 2026

L'administratrice générale



Diffusion :

Aux membres précités du comité électoral consultatif

Conservatoire national

des arts et métiers

Direction des affaires générales (DAG)